

Le débat sur la taxation des plus riches fait son grand retour

Après une crise sanitaire qui a valorisé le rôle des salariés modestes et fait plonger les finances publiques, l'exécutif exclut tout revirement, mais doit composer avec une opinion bouleversée

C'est l'un des débats structurants de l'après-crise, apparu dès les prémices du déconfinement, suivant des clivages politiques anciens. D'un côté, les partisans d'un rattrapage économique accéléré, prêts à brandir la nécessité de travailler plus ou de diminuer les salaires. De l'autre, ceux qui entendent faire contribuer les plus aisés à la facture de la crise, à l'issue d'une pandémie qui a érigé en héros les «*premiers de corvée*». Dans ce jeu politique plus bipolaire que jamais, le débat sur la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), qui a déjà caricaturé Emmanuel Macron en «*président des riches*» au début de son quinquennat, ressurgit avec une vigueur nouvelle.

Au Parlement, l'opposition de gauche multiplie les propositions pour rétablir l'ISF ou créer une contribution exceptionnelle ponctionnée sur les plus grandes fortunes. Dans la majorité, on tente d'éviter de renier les choix du premier acte du quinquennat, tout en esquivant le reproche d'être sourd aux revendications légitimes des «*héros*» de la crise sanitaire.

Les défenseurs d'une plus large imposition des fortunes n'ont pas attendu le déconfinement pour porter cette analyse. Mais la crise sanitaire et économique, en faisant planer la menace d'une récession appauvrissant en premier lieu les travailleurs «*essentiels*» de ces trois derniers mois, réactive le débat.

Dès le 6 mai, dans un entretien au *Monde*, Laurent Berger, à la tête de la CFDT, plaidait pour «*une contribution accrue des plus riches, notamment en appliquant aux revenus du capital le même barème que celui des revenus du travail et en ajoutant une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu*». L'économiste Esther Duflo, prix Nobel d'économie 2019, s'est déclarée favorable mi-mai au rétablissement de l'ISF en France, jugé «*raisonnable*».

Après avoir conseillé la candidate démocrate américaine Elizabeth Warren sur la taxa-

tion des plus riches, les économistes Gabriel Zucman et Emmanuel Saez, avec Camille Landais, proposent pour leur part une taxation progressive de 1 % des Européens les plus riches, pour une durée limitée, afin d'assurer le remboursement des dettes mutualisées créées par la crise ou d'abonder un fonds d'urgence commun. Plutôt que de réduire la dette publique par le biais de l'inflation, la rembourser par une taxe progressive sur le patrimoine des 1 % serait une «*réalisation concrète*» de la solidarité européenne contre l'épidémie, font-ils valoir.

Sensible à ces arguments, le député socialiste Boris Vallaud (Landes) entend reprendre la proposition. «*La crise est l'occasion de mettre fin à la sécession des élites*», juge-t-il. «*Les 1 % les plus riches – ceux ayant un patrimoine au-dessus de 2 millions d'euros – aideraient les 99 % restants. Rappelons qu'en France ils représentent 20 % à 25 % de la richesse totale !*», précise M. Vallaud.

«TAXE JEAN VALJEAN»

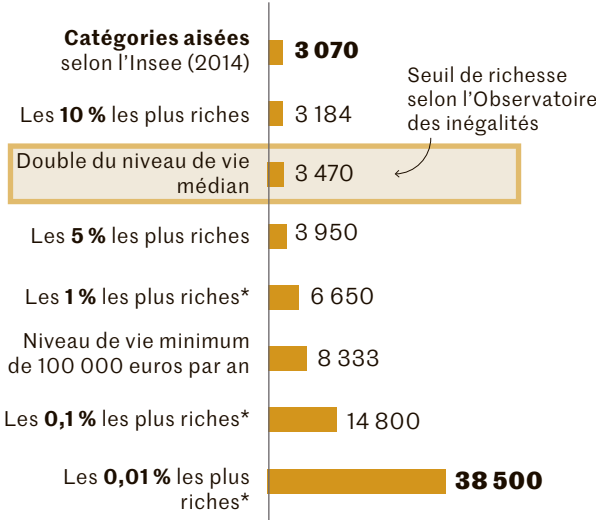
Dans l'immédiat, c'est une proposition de loi communiste (PCF) qui sera examinée, mercredi 10 juin, en commission des finances à l'Assemblée nationale. Au programme : rétablir l'ISF, supprimer le prélèvement forfaitaire unique (flat tax) sur les revenus du capital et relever la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, cette taxe créée par Nicolas Sarkozy en 2011 après la crise financière, qui rapporte aujourd'hui un peu plus de 1 milliard d'euros par an. En tout, ces trois mesures rapporteraient 6 milliards d'euros.

D'autres députés de gauche – Sébastien Jumel (PCF, Seine-Maritime) ou Clémentine Autain et François Ruffin (La France insoumise, Seine-Saint-Denis et Somme) – ont puisé leur inspiration pour une proposition de résolution dans la longue tirade de l'acteur Vincent Lindon, qui a plaidé début mai, dans une vidéo publiée sur *Mediapart*, pour une «*taxe Jean Valjean*», du nom du personnage principal des *Misérables* : une contribution

Combien gagnent les riches ?

Niveau de vie mensuel minimum, en 2017, en euros

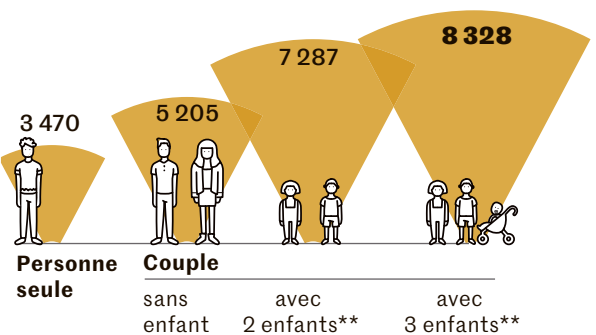
Revenu disponible pour une personne, après impôts et prestations sociales.



*2015

Le seuil de richesse selon l'Observatoire des inégalités

Niveau de vie mensuel, en 2017, en euros



**enfants de moins de 14 ans

Source : Observatoire des inégalités d'après l'Insee et le ministère des finances
Données 2018 sauf pour l'ISF (2017)

Infographie Le Monde

«L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE EST DEvenu UN MARQUEUR TELLEMENT CLIVANT QU'ON NE PEUT PLUS REVENIR DESSUS», ESTIME UN MINISTRE

exceptionnelle, progressive, de 1 % à 5 %, sur les patrimoines évalués à plus de 10 millions d'euros, afin de redistribuer 2 000 euros aux foyers les plus pauvres.

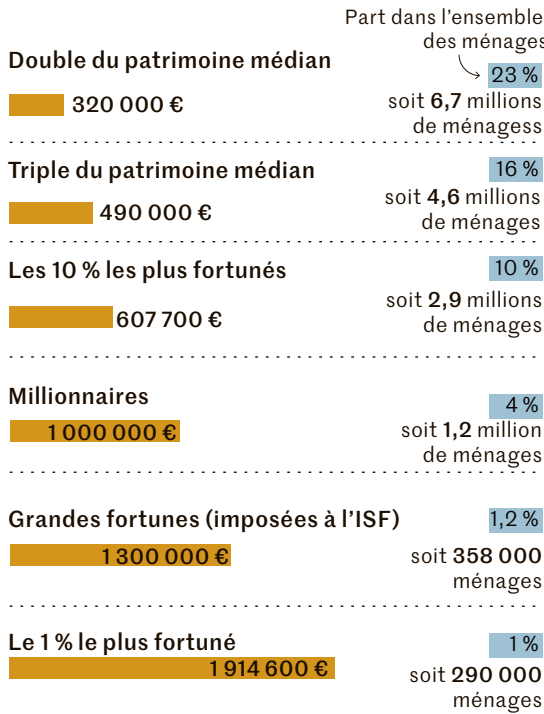
Selon un sondage Elabe pour *Les Echos* réalisé début juin, ces pistes ont les faveurs de l'opinion : sept sondés sur dix considèrent que le rétablissement de l'ISF est une mesure de relance efficace, tandis que l'idée d'une «*contribution exceptionnelle*» en séduit 68 %. Même des députés macronistes évoquent l'idée d'une taxation exceptionnelle. «*S'interroger sur une contribution des plus aisés, pour quoi pas ?*», a déclaré Richard Ferrand, président (LRM) de l'Assemblée nationale et proche du chef de l'Etat, le 26 mai à *L'Express*, évoquant une contribution «*ponctuelle*».

Parmi les anciens macronistes de gauche qui ont quitté la majorité pour former le groupe Ecologie démocratie solidarité (EDS) à l'Assemblée nationale, la députée de la Meuse Emilie Cariou plaide pour une hausse de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, qui rapporterait 750 millions d'euros supplémentaires d'ici à 2022. Elle prône aussi une réduction des niches fiscales sur les dividendes des grandes entreprises, qui profitent des différences de fiscalité entre pays. Enfin, sans rétablir l'ISF ancienne version, «*on pourrait imaginer de réintégrer dans l'impôt sur la*

Quel est leur patrimoine ?

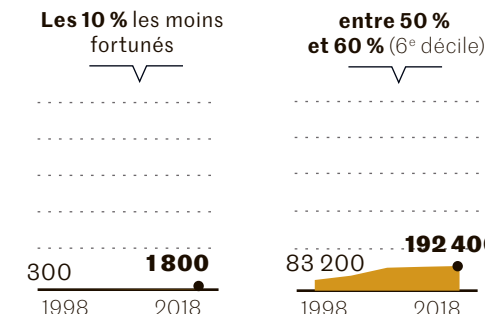
Patrimoine minimum en euros

Patrimoine brut par ménage, sauf pour les grandes fortunes (valeur nette fiscale, endettement et abattements déduits).



Le patrimoine des plus riches s'est envolé depuis vingt ans

Patrimoine selon le niveau de fortune, en euros constants



fortune immobilière [IFI] l'assurance-vie et les comptes courants», estime M^{me} Cariou.

Mais, entre taxes «*Robin des bois*» ou «*Jean Valjean*», les métaphores en faveur de la redistribution se heurtent à une fin de non-recevoir du gouvernement. Ce dernier s'en tient à sa ligne de conduite de ne pas augmenter les impôts, afin de ne pas reproduire les erreurs faites au sortir de la crise financière de 2009. Lundi 8 juin, sur LCP-Public Sénat, la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher résumait ainsi le roman de Victor Hugo. «*Lorsqu'on lit l'histoire des Misérables jusqu'au bout, c'est cette facette de Jean Valjean que je préfère : il devient M. Madeleine, il monte d'abord une fabrique de verroterie, devient ensuite un industriel reconnu et enfin il s'engage comme maire auprès de ses compatriotes, et c'est comme ça qu'il fait en sorte que tous les gens autour de lui aient un emploi*». «*Cela me semble beaucoup plus intéressant que l'idée de taxer systématiquement le capital*».

BERCY DROIT DANS SES BOTTES

A Bercy, on reste droit dans ses bottes. Mi-mai, déjà, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, avait estimé que le rétablissement de l'ISF serait de la «*pure démagogie*».

Pour payer la facture de la crise, le ministère préfère renvoyer vers les discussions en cours

Au Royaume-Uni, imposer les plus fortunés redevient populaire

Un impôt sur la fortune ou une hausse de la fiscalité sur les plus riches sont en débat outre-Manche, où la crise creuse les déficits

LONDRES - correspondance

Il se passe de drôles de choses au pays de Margaret Thatcher : l'impôt redevient une idée populaire. Faire payer les plus riches, en particulier, est de retour. Le choc économique majeur de la pandémie de Covid-19 va provoquer un déficit abyssal en 2020, mais après une décennie d'austérité, il n'est plus question de recommencer les coupes budgétaires. Boris Johnson, le premier ministre, l'a exclu à plusieurs reprises. Peu à peu, une hausse de la fiscalité semble même s'imposer, y compris un impôt sur la fortune.

Pour l'instant, ni le Parti conservateur au pouvoir ni l'opposition

travailleuse ne soutiennent une telle idée. Mais le sujet gagne du terrain. Selon un sondage, début mai, 61 % des Britanniques soutiennent un impôt sur les fortunes supérieures à 750 000 livres sterling (850 000 euros), tandis que seuls 14 % s'y opposent.

Richard Murphy, économiste à Tax Justice Network, une association de lutte contre l'évasion fiscale, a publié, le 22 avril, un rapport évaluant la fiscalité britannique entre 2011 et 2018. Sa conclusion : l'imposition sur les revenus du travail était de 29,4 %, tandis que celle sur les revenus du capital était de 3,4 %. Théoriquement, en mettant les deux impositions au même niveau, cela pourrait rap-

porter 174 milliards de livres (195 milliards d'euros), calcule-t-il. M. Murphy s'empresse d'ajouter qu'il ne demande pas nécessairement un ajustement aussi important, mais estime qu'il y a «*une large marge de manœuvre pour taxer la richesse au Royaume-Uni*».

Evolution des mentalités

Avec le conservateur Boris Johnson au pouvoir, la mise en place d'un tel impôt est-elle envisageable ? Peut-être pas en l'état, mais son gouvernement avait fait fuiter dans la presse, en février, un ballon d'essai pour créer une surtaxe sur les biens immobiliers de valeur. L'idée avait finalement été abandonnée, mais en dit long sur

l'évolution des mentalités. Selon un sondage du site PoliticsHome, en mai, 72 % des députés pensent que «*les impôts vont augmenter pour financer les services publics*», et 83 % sont d'accord avec l'idée que «*le rôle de l'Etat dans l'économie va augmenter*». Qu'elle paraît loin l'époque où, sous le blairisme triomphant, Peter Mandelson, alors ministre travailliste, avait déclaré : «*Nous sommes tout à fait à l'aise à ce que les gens deviennent riches comme des cochons*».

Si la pandémie a accéléré le mouvement vers une plus forte fiscalité, celui-ci avait démarré au lendemain de la crise financière de 2008. Depuis, les avantages fiscaux des riches se réduisent pro-

gressivement. C'est vrai en particulier pour les étrangers, dont le fameux statut de «*non-domiciliés*», qui leur permettait de n'être taxés que sur une fraction de leur fortune, a été limité. Le nombre de bénéficiaires a presque été réduit de moitié depuis 2008, pour atteindre 80 000 personnes.

En parallèle, la lutte contre l'évasion fiscale a fait de réels progrès. La justice britannique peut saisir un bien si son propriétaire ne peut pas justifier l'origine de ses revenus, alors qu'il lui fallait auparavant réussir à prouver qu'il s'agissait d'argent sale. Cette inversion de la charge de la preuve change la donne pour les nombreux oligarques et autres milliardaires étran-

gers qui utilisent leur fortune dans l'immobilier londonien.

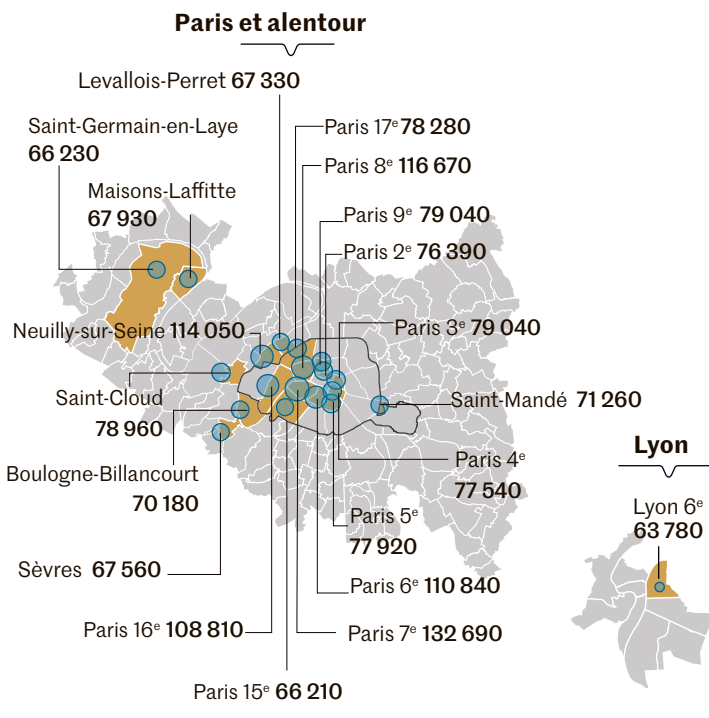
L'évolution des mentalités, réelle, est à mettre en perspective, le Royaume-Uni étant l'un des pays où l'imposition est la plus faible d'Europe. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, celle-ci s'élève, au Royaume-Uni, à 34 % du produit intérieur brut, contre 38 % en Allemagne et 46 % en France. Les grands vainqueurs de ces impôts limités ? Contrairement à l'idée reçue, ce ne sont pas les plus riches, mais les classes moyennes, qui sont imposées à 28 % (pour un salaire médian), contre 44 % dans le reste de l'Europe occidentale. ■

ÉRIC ALBERT

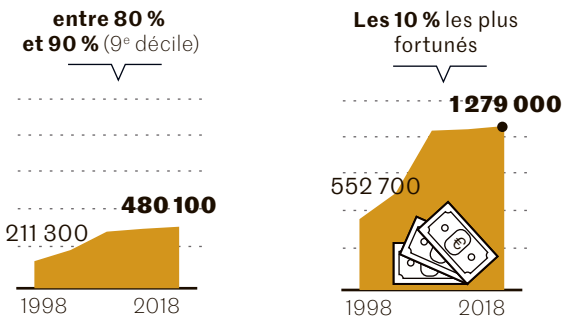
Les 20 grandes villes et arrondissements où les riches sont les plus riches

Niveau de vie annuel minimum des 10 % les plus riches en euros pour les villes et arrondissements de plus de 20 000 habitants.

Clé de lecture : les 10 % les plus riches des habitants du 6^e arrondissement de Lyon ont un niveau de vie d'au moins 63 780 euros par an.



(biens immobiliers, actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les indépendants. Ne tient pas compte des dettes).



sur une taxe mondiale sur les géants du numérique, un niveau minimum d'impôts sur les sociétés au niveau international et une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne. Hors de question de revenir sur la suppression de l'ISF. « Faire un geste symbolique, pourquoi pas. Mais on ne va pas remettre l'ISF, alors qu'on était en train d'envoyer les bons signaux aux investisseurs », justifie l'entourage du ministre.

Outre l'effet d'image, la question du montant rapporté par l'ISF lorsqu'il était encore en vigueur revient souvent chez ses contemporains. « Si l'ISF était rétabli, 3 milliards d'euros seraient dégagés, alors même qu'on est sur un plan de relance de 100 milliards d'euros. Il s'agit d'un choix politique, (...) en aucun cas un dispositif d'équilibre fiscal », arguait Geoffroy Roux de Bézieux, le patron du Medef, dans un entretien au Monde le 13 mai.

A droite, sans surprise, on oppose un « non » catégorique à toute augmentation d'impôt. « Il n'y a plus aucune marge de manœuvre, plaide Eric Woerth (Les Républicains, Oise), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale et ancien ministre du budget, à moins, ajoute-t-il, un brin provocateur, de décider d'éliminer toute une partie de la population ».

« DÉBAT IDÉOLOGIQUE RENOUELÉ »

Politiquement, pour l'exécutif, l'ISF et son successeur, l'impôt sur la fortune immobilière, semblent devenus intouchables. Un ministre estime ainsi que les critiques sur l'ISF rendent paradoxalement impossible son retour : « C'est devenu un marqueur tellement cliquant qu'on ne peut plus revenir dessus. »

Bruno Cautrès, chercheur CNRS au centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), note que le débat sur l'ISF, maintes fois rejoué dans l'histoire politique française, mobilise les arguments usuels, mais que, cette fois, le contexte a changé. La crise, en apportant son lot de plans d'aide de milliards d'euros, a sonné la fin de la crédibilité de l'impératif de rigueur budgétaire. « Ces semaines où les robinets ont été ouverts vont imprimer en profondeur dans l'opinion, on ne pourra pas présenter cela comme une parenthèse que l'on peut refermer, estime-t-il. Indirectement, cela va poser des questions de priorité fiscale et budgétaire. » Aussi, prévient-il, « nous ne sommes qu'au début d'un nouveau cycle d'après discussions et d'un débat idéologique renouvelé sur la dette publique et les impôts ». ■

SARAH BELOUEZZANE, JULIE CARRIAT, ALEXANDRE LEMARIÉ, AUDREY TONNELIER ET SYLVIA ZAPPI

« Etes-vous riche ? » La réponse de l'Observatoire des inégalités

Le seuil de richesse en France se situe à 3 470 euros par mois et par unité de consommation. 8 % de la population entre dans cette catégorie

Qu'est-ce qu'être riche ? Qui l'est ? A ces deux questions apparemment simples, l'Observatoire des inégalités, fondé par Louis Maurin, journaliste économique, tente de répondre dans un rapport, « Les riches en France ». Publié mardi 9 juin, le document défriche un terrain peu exploré, la littérature étant nettement plus abondante à propos des pauvres. L'observatoire fixe, pour la première fois, un seuil de la richesse en France et le situe au double du revenu médian de 1 735 euros (chiffres 2017), soit 3 470 euros par mois et par unité de consommation (UC). Dans un foyer, le premier adulte compte pour 1 UC ; tout adulte supplémentaire ou enfant de plus de 14 ans compte pour 0,5 UC ; les moins de 14 ans, pour 0,3 UC. Ces montants s'entendent après impôts et prestations sociales. Un couple, soit 1,5 unité de consommation, est donc riche à partir de 5 205 euros par mois de revenus ; s'il a deux enfants de moins de 14 ans, soit 2,1 UC au total, à partir de 7 287 euros.

« Alors qu'il existe un voire plusieurs seuils de pauvreté, personne n'avait, jusqu'ici, fixé un seuil de richesse alors qu'il est une référence importante pour savoir qui peut contribuer à la solidarité collective, argumente Louis Maurin. Les politiques posent souvent cette question, ne serait-ce qu'en ce moment, avec le projet de proposition de loi sur la contribution des riches qui propose, lui, un seuil très élevé, de 250 000 euros par an, ce qui est une manière d'exonérer les classes aisées. Le riche serait donc toujours l'autre ? », s'interroge-t-il.

A l'aune de l'Observatoire des inégalités, 5 millions de Français, soit

8 % de la population, sont riches, pas loin de la conception qu'en a l'Insee, qui parle, elle, de « catégorie aisée » pour les 10 % de la population dont le revenu mensuel dépasse 3 200 euros par UC.

Le seuil de la richesse fait écho à celui de la pauvreté, désormais fixé, selon les normes européennes, à 60 % du niveau de vie médian (soit 1 026 euros par mois) mais auquel Louis Maurin préfère l'ancienne norme de 50 % (855 euros), la jugeant plus réaliste. En France, cet étiage bas concerne 8 % de la population, en symétrie avec la proportion de riches.

« Ce seuil de la richesse peut paraître bas, notamment à un Parisien, qui ne pourra pas, avec ça, s'offrir un logement spacieux de plus de 60 m², concède Louis Maurin, mais il s'agit d'un seuil d'entrée dans un club très hétérogène, avec des écarts de ressources impressionnants. Le niveau de vie moyen des 1 % les plus riches, à 14 750 euros par mois et par UC, a fortiori celui des 0,1 %, à 30 508 euros, n'a évidemment rien à voir avec celui des ménages du bas de la catégorie. »

Oasis de prospérité

Une révélation de ce rapport est que le 1 % des Français les plus riches a les revenus parmi les plus hauts de toute l'Europe. Pour faire partie de cette élite, il faut gagner au moins 6 848 euros par personne et par mois, plus qu'en Allemagne (6 500 euros) et qu'au Royaume-Uni (5 977 euros) ; seuls les Suisses font mieux (8 801 euros). « Cela met à mal la thèse selon laquelle les Français fortunés fuiraient leur pays, commente M. Maurin. La France compte 1,2 million de millionnaires, ce qui est énorme. »

UNE RÉVÉLATION DE CE RAPPORT EST QUE LE 1 % DES FRANÇAIS LES PLUS RICHES A LES REVENUS PARMIS LES PLUS HAUTS DE TOUTE L'EUROPE

Où habitent les 10 % des Français les plus riches ? Dans une quarantaine de villes, voire de quartiers, pour l'essentiel d'Ile-de-France, où leur entre-soi est assuré.

Ils s'éparpillent dans onze arrondissements parisiens, le 7^e les dépassant tous avec un niveau de vie moyen de 132 690 euros par an (et même 210 000 euros dans le seul secteur du Gros-Caillois, près de la tour Eiffel), et dans quelques banlieues résidentielles comme Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine, 114 050 euros), Saint-Cloud (Hauts-de-Seine, 78 960 euros), Saint-Mandé (Val-de-Marne), Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), Maisons-Laffitte (Yvelines), Sèvres, Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) ou Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), mais un seul arrondissement lyonnais, le 6^e.

De petites villes, plus discrètes, sont des oasis de prospérité comme Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie), Divonne-les-Bains (Ain), Saint-Didier-au-Mont-d'Or ou Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, banlieues chics de Lyon, et jusqu'à des villages comme Chens-sur-Léman (Haute-Savoie), près de la frontière suisse.

Les hauts revenus sont, bien sûr, à 90 % des propriétaires (contre 56 % pour le reste de la population) et, « bizarrerie française, 2 % des ri-

ches sont locataires d'un logement social, relèvent les auteurs. Visiblement, les offices HLM maintiennent dans les lieux des personnes qui n'ont plus de raison d'y être ».

Les inégalités de patrimoine sont plus considérables encore que celles de revenus car, par définition, être riche, c'est être en mesure d'épargner, donc d'accumuler du capital.

Par convention, Louis Maurin a, là aussi, fixé le seuil de fortune à 490 000 euros, soit trois fois le patrimoine médian (163 000 euros). En France, 4,6 millions de ménages, soit 16 % de la population, se situent au-dessus de ce montant. Les 10 % des plus hauts patrimoines se situent, eux, au-delà de 607 700 euros, pour 2,9 millions de ménages, soit 10 % d'entre eux qui détiennent ainsi 51 % de la richesse française. Cette concentration situe la France au milieu du classement mondial, bien loin derrière les Etats-Unis, où ces mêmes 10 % les plus riches s'arrogent 79 % de la richesse nationale, ou l'Allemagne avec 60 %.

En France, ils ont un patrimoine diversifié composé à 47 % d'immobilier, 32 % d'actifs financiers, 11 % de patrimoine professionnel et 9 % de dépôts bancaires. Plus on grimpe dans le palmarès de la fortune, plus la détention d'actions devient prépondérante, jusqu'à 86 % pour le 0,1 % le plus doté.

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ne touche plus que 133 000 contribuables déclarant un patrimoine immobilier supérieur à 1,3 million d'euros, bien moins que l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qu'il a remplacé et qui touchait, jusqu'en 2018, 358 000 foyers. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

Les rangs des plus aisés des Français ne se sont pas étoffés, mais leur fortune a grossi

L'écart entre les plus riches et la classe moyenne s'est creusé ces vingt dernières années

Non, les riches ne sont pas de plus en plus nombreux en France. En matière de revenus, l'Insee indique que le nombre de personnes « aisées », qui touchent 1,8 fois le niveau de vie médian, est passé de 6,7 millions en 1996 à 6,8 millions en 2014. Compte tenu du fait que la population française a plutôt augmenté sur la même période, il est difficile d'affirmer que les rangs des riches se sont étoffés. En revanche, les riches sont de plus en plus riches, ce qui contribue à creuser l'écart avec le reste de la population.

« En vingt ans, les riches se sont éloignés des classes moyennes », souligne le rapport de l'Observatoire des inégalités. D'abord parce que leurs revenus ont augmenté. En 1996, l'écart entre le niveau de vie médian de la population et le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches était de 27 800 euros annuels. En 2017, il était de 36 300 : l'écart s'est donc creusé de près de 8 500 euros par an en une vingtaine d'années. Parallèlement, le patrimoine des plus favorisés a augmenté, ne serait-ce qu'en raison de la flambée des prix de l'immobilier, notamment à Paris, qui fait enfler mécaniquement la valeur des biens. Un chiffre éloquent : pour entrer dans le

club fermé des 10 % les plus fortunés, en 1998, il fallait être à la tête d'un patrimoine d'une valeur de 553 000 euros. En 2010, le ticket d'entrée au même club avait plus que doublé et atteignait 1,2 million, dettes non comprises. Cette envolée s'est calmée depuis, n'augmentant « que » de 36 000 euros – ce qui représente une somme coquette pour l'essentiel de la population.

Pour caractériser l'évolution des inégalités entre les plus riches et le reste de la population, l'Observatoire distingue trois grandes périodes sur les trente dernières années. Du début des années 1990 à 1996, les inégalités de revenus se sont atténuées. De 1996 à 2010, en revanche, les revenus des riches se sont envolés, pendant que les revenus des plus pauvres stagnaient, voire diminuaient. Le nombre de redevables de l'impôt sur la fortune – qui s'appliquait alors sur les patrimoines supérieurs à 800 000 euros – a été multiplié par 2,8 entre 1999 et 2010. La crise financière de 2008, qui a entraîné la baisse des dividendes et des taux d'intérêt, donc des rendements des produits financiers, a toutefois marqué un premier point d'inflexion.

A partir de 2011, les mesures fiscales ont permis une nouvelle di-

minution des inégalités. Le nombre d'assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a progressé à un rythme plus faible, alors que le seuil d'imposition était relevé à 1,3 million d'euros. De 2015 à 2018, les revenus ont stagné de manière à peu près uniforme pour toutes les catégories de la population. Au final, de 2006 à 2016, les évolutions annuelles par tranche de niveau de vie restent nuancées : une évolution en dents de scie pour les plus pauvres, une forte progression en début de période pour le niveau de vie des plus riches suivie d'une nette diminution et une progression suivie d'une stagnation pour les couches moyennes.

Allègements fiscaux

Que s'est-il passé depuis ? Pour étudier la période la plus récente, l'Observatoire des inégalités ne dispose pas encore de données statistiques. Mais Louis Maurin, cofondateur de l'observatoire, émet l'hypothèse que les mesures prises par le gouvernement depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron « ont été très favorables » pour les plus aisés. L'ISF, transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI), a allégé le poids de la fiscalité sur les plus riches. Parallèlement, la taxation

des revenus financiers a été réduite. Les deux conjugués ne représentent pas moins de 5 milliards d'euros d'allègements fiscaux en faveur des plus favorisés. La hausse des prix de l'immobilier contribue à enrichir les plus aisés, plus souvent propriétaires que les autres catégories de la population.

La crise due au Covid-19 ne va pas rétablir les équilibres : « Le ralentissement de l'activité économique et la montée du chômage qui s'annonce vont peser très fortement sur les catégories populaires », avance M. Maurin. De fait, les premières victimes de la crise sur le plan des revenus sont les personnes aux emplois précaires : intérimaires, titulaires de contrats courts, indépendants mais aussi toutes les personnes qui vivaient de « petits boulots », souvent payés au noir, qui se sont retrouvées sans revenu et sans filet de protection sociale. Comme le rappelle l'Observatoire des inégalités, face au débat qui monte autour de la question de la redistribution, le statut de « riche » n'englobe pas uniquement la notion de revenu, mais également d'autres dimensions. Et notamment celle de « disposer d'un travail avec des marges d'autonomie, sans trop de risques d'en être dépourvu demain ». ■

BÉATRICE MADELINE